

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

**PRESENTS** : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints, Marcel **VIARD**.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, José **VARESANO**.

**ABSENTS** : **Bernard MILLE** (procuration à Georgette **MODESTO**), Martine **VALENZANO** (procuration à Evelyne **LESIEUR**).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marcel **VIARD**.

**1) Approbation du compte-rendu du 27 septembre 2016**

Madame Modesto prend la parole pour demander : « est-ce que l'information circule bien au sein de l'équipe municipale ? » Elle précise à la suite qu'elle n'attend pas de réponse.

Monsieur le maire fait part de son étonnement sur la forme et sur le fond.

Sur la forme il s'étonne que l'on pose une question et ne souhaite pas de réponse.

Sur le fond, il répond que probablement peu d'élus sont aussi régulièrement et aussi complètement informés que ceux de notre commune.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2) Convention relative aux nouvelles voiries au lieu-dit « les Fontagneux »**

Monsieur le maire demande d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Pas d'objection de la part du conseil municipal.

Les travaux de voiries étant terminés, la circulation ouverte, il devient urgent de régulariser la situation administrative en signant la convention liant la commune, la SFTRF et TELT.

Objet de la convention : définir les conditions

- d'occupation du domaine public
- d'acquisition des terrains
- de cession des terrains et des voiries
- de l'entretien des voiries.

Tous ces détails sont précisés dans la convention.

Approbation à l'unanimité.

**3) Modification des statuts CCCM accord local**

- Avant la fusion des deux communautés de communes (Coeur de Maurienne et Arvan-Villard) au premier janvier 2017 les statuts doivent être remaniés pour devenir compatibles. Les membres des conseils communautaires, d'un commun accord ont validé les statuts remaniés.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide les statuts remaniés de la communauté de communes Cœur de Maurienne (CCCM).

- Avant fusion des deux communautés de communes (Coeur de Maurienne et Arvan-Villard) au premier janvier 2017 les élus doivent décider du nombre de délégués de chaque commune siégeant au conseil de la future 3CMA.

Les membres des conseils communautaires, d'un commun accord ont validé un accord local portant le nombre de conseillers communautaires de la future 3CMA à 43.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'accord local.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

**4) Election des conseillers communautaires de la 3CMA**

La préfecture n'ayant pas transmis le mode opératoire des élections, ce point est reporté.

**5) Adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires**

Après avoir pris connaissance des avantages de ce contrat groupe proposé par le centre de gestion de la fonction publique de la Savoie soit :

- une meilleure prise en charge des remboursements par l'assureur,
- un coût avantageux (une économie de plus de 10 000,00 €),

le conseil municipal approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le CDG de la Savoie et autorise monsieur le maire à signer ce contrat groupe attribué au groupement SOFAXIS-CNP d'une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation (préavis de 4 mois).

**6) Contrat partenariat DGFIP**

La commune a engagé une opération d'optimisation fiscale consistant à repérer les anomalies dans les rôles des impôts ménages.

Pour traiter ces anomalies détectées et les corriger, il est nécessaire de conclure un contrat de partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Des demandes de renseignements sont expédiées aux propriétaires. La commune se doit de respecter les obligations de discrétion et de sécurité.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le contrat de partenariat avec la DGFIP.

**7) Vente parcelle ZAC Pré de Pâques**

Vu l'impossibilité pour une collectivité de réaliser une location-vente sur un terrain nu, monsieur le maire propose de vendre la parcelle de 3 252m<sup>2</sup> cadastrée n°2616 section C au lieu-dit « Pré de Pâques » (dont 2 936,14 m<sup>2</sup> de surface plane) à la société DJPT pour un montant de 73 403,50 € HT (25,00 € le m<sup>2</sup>) auquel s'ajoute les frais de bornage et de notaire.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à vendre cette parcelle.

**8) Décisions modificatives**

Ces décisions sont liées à la renégociation des emprunts.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	- 25 600,00 €	- 845 000,00 €
	- 85 500,00 €	+ 85 500,00 €
<b>Recettes</b>	- 111 100,00 €	- 759 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

**9) Mise en place d'un contrat saisonnier**

Monsieur le maire propose la création d'un emploi saisonnier pendant la période hivernale soit : un emploi non permanent, pour une période allant du 25-11-2016 au 30-04-2017 et une rémunération fixée sur la base indiciaire du grade d'adjoint

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

technique de 2<sup>ème</sup> classe. Approbation à l'unanimité.

**10) Tarif eau et assainissement**

Aujourd'hui nos tarifs eau et assainissement (3,49€ en 2016) sont en-dessous de la moyenne départementale 2015 (3,87 €).

Monsieur le maire souhaiterait fixer les objectifs suivants :

- rattraper le niveau départemental et se calquer dessus ensuite
- concentrer les hausses sur le tarif du compteur tout en protégeant ainsi les petits consommateurs avec l'application d'un tarif préférentiel sur les 30 premiers m<sup>3</sup> consommés.

Pour 2017 monsieur le maire propose de suivre l'augmentation 2016 soit 10 centimes pour l'eau et 10 centimes pour l'assainissement ainsi qu'une augmentation de 4€ pour le compteur.

Approbation à l'unanimité moins une voix. Monsieur Varésano J. vote contre évoquant une consommation individuelle élevée : eau d'arrosage non gratuite pour les citoyens ne bénéficiant pas de canaux d'irrigation.

**11) Autorisation travaux sur terrains privés**

Se fiant au rapport du RTM le conseil municipal accepte la création d'une base de vie sur l'ancienne décharge Péchiney et autorise monsieur le maire à signer l'autorisation des travaux sur terrains communaux.

**12) Subvention communale au CCAS**

Au vu des réalisations budgétaires du CCAS monsieur le maire propose de verser une subvention pour un montant de 21 000,00 €.

Approbation à l'unanimité.

**13) Subvention Natura 2000**

La commune bénéficie de subventions pour l'entretien des sentiers d'accès aux stations de chardons bleus. Cet entretien est réalisé par l'ONF.

La réalisation de ces travaux s'élève à 3 600,00 € HT avec une subvention d'état de 80 %, les 20 % restants sont à la charge de la commune (720,00 €).

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire cette demande de subvention.

**14) Demande de subvention mini stade à la région et au district de Savoie de foot**

La structure du sol d'un mini stade étant incompatible avec la pratique des 2 sports (basket et foot) il est envisagé :

- de permettre la pratique du basket sur l'ancien terrain extérieur, achat des paniers et pose financés par le club ASM,
- de réaliser un mini stade dédié uniquement à la pratique du foot.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire ces demandes de subventions.

**15) Mise en place du dispositif « lire et faire lire »**

Ce dispositif est géré par la fédération des œuvres laïques.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de soutien à « lire et faire lire » et à régler une cotisation de 140,00 €.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

**16) Acquisition d'une parcelle suite à la création du merlon de Villarclément**

En 2003, monsieur le maire a pris un arrêté de travaux d'urgence sur le hameau de Villarclément afin de protéger les habitations des éboulements du Chardosset.

Au fil des ans la situation se régularise.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'acquérir une parcelle de 40 m<sup>2</sup> pour un montant de 24,00 € et de prendre en charge les frais d'actes notariés.

**17) Redevance France Télécom**

L'utilisation du domaine public par F.T. est soumise à redevance.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à établir un titre sur la même base que les années précédentes. A charge de F.T. de faire le nécessaire si changement il y a.

**18) Voyages scolaires à l'étranger**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à verser la somme de :

- 45,00 € à un élève pour un voyage en Italie
- 90,00 € à un élève pour deux voyages en Italie et en Angleterre.

**19) Soutien candidature Tepos**

Le syndicat du Pays de Maurienne a signé un contrat de diminution de la consommation énergétique pour devenir un territoire à énergie positive avec l'objectif de diminuer de 50 % la consommation d'ici 2050.

La commune s'est déjà engagée dans cette voie avec la création de 2 centrales photovoltaïques et d'une centrale hydraulique. La commune va poursuivre son effort avec l'installation d'une chaudière à bois pour le chauffage des écoles, de la halte-garderie, de la salle de la Croix Blanche et du boulodrome.

A l'unanimité le conseil municipal décide de soutenir cette démarche Tepos.

**20) Compte-rendu réunions**

La commission communication et culture s'est réunie le 07-11-2016.

Propositions :

- mise en route du bulletin municipal,
- exposition de peinture le lundi 12 décembre,
- spectacle Malraux le mardi 13 décembre (gratuité pour les enfants, 5€ pour les adultes)
- cérémonie des vœux fixée le vendredi 20 janvier 2017 à 20 heures.

La commission environnement s'est réunie le 18 octobre à 18 h 30 : aménagement et équipement de Babylone.

Propositions : création d'une aire de détente avec :

- tables, bancs, poubelles,
- barbecue
- jeu de pétanque
- éléments de fitness
- local technique avec wc et eau potable
- mât d'éclairage.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016**

**20) Questions diverses**

- La fête de l'hiver est fixée le lundi 21 décembre.
- Monsieur le maire signale 900,00 € de dépenses imprévues pour l'alimentation électrique du centre équestre.
- Au sujet de la lettre des habitants de Villarclément, monsieur le maire précise que les éléments étant réunis, une réponse et une proposition de rencontre sera faite dans les jours qui viennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.